

Lettre Pastorale

Collecte des fonds 2005-2006

Chers frères et sœurs,

*« A vous grâce et paix de la part de Dieu notre Père
et du Seigneur Jésus-Christ » (Ep 1, 1)*

Action de grâce et remerciements

1. C'est avec joie que je m'adresse à vous en cette fin de l'année 2005 et à l'aube de 2006. Je voudrais, une fois de plus, partager avec vous notre commune responsabilité de porter notre pierre à l'édification de l'Eglise tant locale qu'universelle. Comme nous le dit saint Pierre dans sa première lettre, nous sommes « comme des pierres vivantes...dans la construction de la Maison habitée par l'Esprit » (1 P 2, 5).
2. Chaque année, par diverses quêtes et principalement par le carême de partage, je fais appel à votre générosité. Je saisis cette occasion pour rendre grâce au Seigneur pour votre générosité. Je tiens à vous exprimer mes sentiments de gratitude et de reconnaissance pour votre contribution tant en nature qu'en espèce pour les besoins de votre Eglise. Nous savons tous pourtant que depuis des années notre pays vit dans une misère économique grave. Et malgré cela plusieurs d'entre vous n'oublient pas leur Eglise. Sachez-le que malgré son silence apparent, Dieu vous reste fidèle. Il est toujours là sous diverses formes de présence. Il ne cesse de dire à chacun : « Voici que je me tiens à la porte et je frappe...Si quelqu'un m'ouvre, j'entre chez lui, je prendrai mon repas avec lui, et lui avec moi » (Ap 3, 20).

Appel à un examen de conscience

3. Pour cette collecte, nous avons l'habitude de l'échelonner sur plusieurs moments de l'année : janvier, février, avril, août, septembre et octobre pour des besoins particuliers, et durant le carême pour les besoins généraux du diocèse. Cette pratique suscite quelques insatisfactions : 1) les fidèles estiment que l'évêque est tout le temps derrière eux pour leur réclamer de l'argent ; 2) des équipes sacerdotales paroissiales gèlent certaines quêtes prévues par l'évêque, qu'elles considèrent comme un manque à gagner pour leurs paroisses ; 3) il n'est pas rare d'apprendre que l'argent récolté dans telle ou telle paroisse n'arrive pas en totalité à destination ; 4) devant le peu de zèle pastoral de leurs pasteurs et leur comportement parfois déréglé, certains fidèles refusent d'apporter leur contribution à l'Eglise ; 5) je remarque aussi que les fidèles ne sont pas toujours suffisamment animés et informés sur le sens de la contribution qui leur est demandée ; 6) enfin, je note que bon nombre de fidèles contribuent peu faute de savoir exactement ce que l'évêque

fait de leur argent. Voilà quelques motifs qui constituent un certain frein à votre générosité. Sans nous décourager, faisons notre examen de conscience. C'est le moment de nous rappeler le thème pastoral de cette année : « **Cette fois-ci tous**, dans la collaboration, bâtissons au mieux notre Eglise ». Efforçons-nous tous de redécouvrir le sens profond de la contribution à donner à l'Eglise ; nous vos pasteurs en général reconnaissons que nous avons à nous laisser interpeller par les justes reproches qui nous sont faits : et pour ma part, moi votre évêque en particulier, je m'engage à promouvoir une organisation plus transparente et suivie de la collecte.

Le sens de la contribution pour l'Eglise

4. La contribution que je sollicite auprès de vous chaque année trouve son fondement dans la Bible, la Tradition de l'Eglise et notre Tradition culturelle.

Selon la Bible

L'Ancien Testament nous parle de la dîme comme une pratique fréquente. Chaque année, tout Juif devait offrir à Dieu les premiers fruits de ses champs (cf. Ex 23, 19). Il remettait cette offrande aux serviteurs de Dieu (Lévites) pour qu'ils la consomment au nom de Dieu ou aux pauvres, aux veuves et aux orphelins (cf. Lv 2, 14 ; Nb 8, 17 ; Dt 15, 19). De plus, une fois l'an, tout Juif devait offrir à Dieu un dixième de son revenu annuel (dîme). Cette offrande était donnée à Dieu par le biais de ses serviteurs, des étrangers, des pauvres (cf. Lv 27, 30-33 ; Nb 18, 8-32 ; Dt 12, 6-17). En outre, chaque Juif, chaque année, devait laisser des restes de ses fruits dans son champs. Ses restes pouvaient servir à ceux qui n'avaient rien. Ces reliques étaient leur dîme (cf. Lv 19, 9). Enfin, parmi les exigences de l'année jubilaire, il y avait l'annulation de la dette (Dt 15, 1-6). Il apparaît donc que pour l'AT, la terre, génératrice de tout fruit, appartient à Dieu ; l'homme à qui sont confiés les biens de la terre n'est que « gérant » qui a l'obligation de faire en sorte que tous aient accès aux fruits de la terre. Par la dîme, le Juif obéit à la loi de Dieu qui veut que tout le monde jouisse des biens de la création ; et en donnant la dîme, le Juif est béni par Dieu.

Le Nouveau Testament connaît diverses formes d'offrande. Dans la communauté chrétienne primitive, tous étaient assidus à la prière et mettaient tout en commun, de sorte qu'ils étaient plus unis et personne ne pouvait se sentir plus démunis. D'ailleurs certains d'entre eux vendaient leur terre avec des maisons, non pour garder l'argent dans leur poche mais pour le mettre aux pieds des apôtres (cf. Ac 2, 42-45 ; 4, 32-35). C'était une obligation pour eux à telle enseigne qu'Ananie et Safire, en voulant s'en dérober, avaient été châtiés (cf. Ac 5, 1-11).

Entre les églises il y avait une grande solidarité ; les églises de Macédoine et d'Achaïe, par exemple, envoyèrent de l'aide à l'église de Jérusalem secouée par la famine (cf. Rm 15, 26 ; 2 Co 9, 1-3). Saint Paul nous a même laissé une brève instruction là-dessus : « Pour la collecte en faveur des saints, écrit-il,

vous suivrez, vous aussi, les règles que j'ai données aux Eglises de Galatie. Le premier jour de chaque semaine, chacun mettra de côté chez lui ce qu'il aura réussi à épargner, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. Quand je serai là, j'enverrai, munis de lettres, ceux que vous aurez choisis, porter vos dons à Jérusalem ; s'il convient que j'y aille moi-même, ils feront le voyage avec moi » (1 Co 16, 1-4). L'on comprend dès lors que saint Paul se réfère à l'image du corps pour parler de l'Eglise : en effet, affirme-t-il, dans un corps, bien que les membres soient nombreux et différents, ils forment un seul corps ; et chaque membre, si petit soit-il, est utile à l'ensemble (cf. 1Co 12, 12).

Le témoignage des premiers chrétiens s'enracine dans leur foi en Jésus-Christ. L'évangéliste Matthieu (cf. Mt 6, 1-4) insiste fort sur le caractère secret de l'offrande (« Que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite ») ; Marc relève comme exigence d'accès dans le Royaume de Dieu le fait de vendre tout ce que l'on possède et de le donner aux pauvres (cf. Mc 10, 21) ; Luc, pour sa part, souligne la pratique de l'aumône comme moyen de lutter contre le danger des richesses : « Vendez vos biens et donnez-les en aumônes. Faites-vous des bourses qui ne finissent pas » (Lc 12, 33).

Selon la Tradition de l'Eglise

5. Au cours de son histoire, l'Eglise n'a cessé de souligner l'obligation morale qu'ont tous les chrétiens de subvenir aux besoins de l'Eglise. On a pu même constater, en Occident, que certains croyants avaient donné leur fortune comme dîme à l'Eglise : terre, maison, argent. Ces divers dons avaient été mis en valeur par l'Eglise pour l'évangélisation non seulement en parole mais aussi en acte. Les missionnaires ne nous ont pas amené seulement la Bible et les huiles saintes. En arrivant chez nous, ils ont réalisé des merveilles dans le sens de la promotion humaine : construction des églises, des cures, des couvents, des écoles, des menuiseries, des garages, des hôpitaux, des orphelinats, des routes, promotion de notre culture (langue, histoire, traditions...), etc. Ces réalisations ont été faites principalement grâce à la générosité des fidèles de leurs Eglises d'origine. Et souvent ce sont les moins nantis qui se sont privés du peu qu'ils avaient. Et d'ailleurs le droit de l'Eglise stipule que « Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte, aux œuvres de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres » (c. 222 § 1).

Selon la tradition culturelle de chez nous

6. Pour la survie du clan, pour aider le clan à résoudre ses problèmes, nos ancêtres avaient institué un système appelé « *Mbongi* », c'est-à-dire une caisse familiale. Le chef du clan était le responsable de ladite caisse. Sa maison symbolisait l'unité du clan. Chaque famille membre du clan avait sa place dans la caisse. Et chacune devait apporter régulièrement sa quote-part pour permettre au chef de clan de résoudre les problèmes de chaque famille (naissance, initiation, mariage, divorce, décès, etc...).

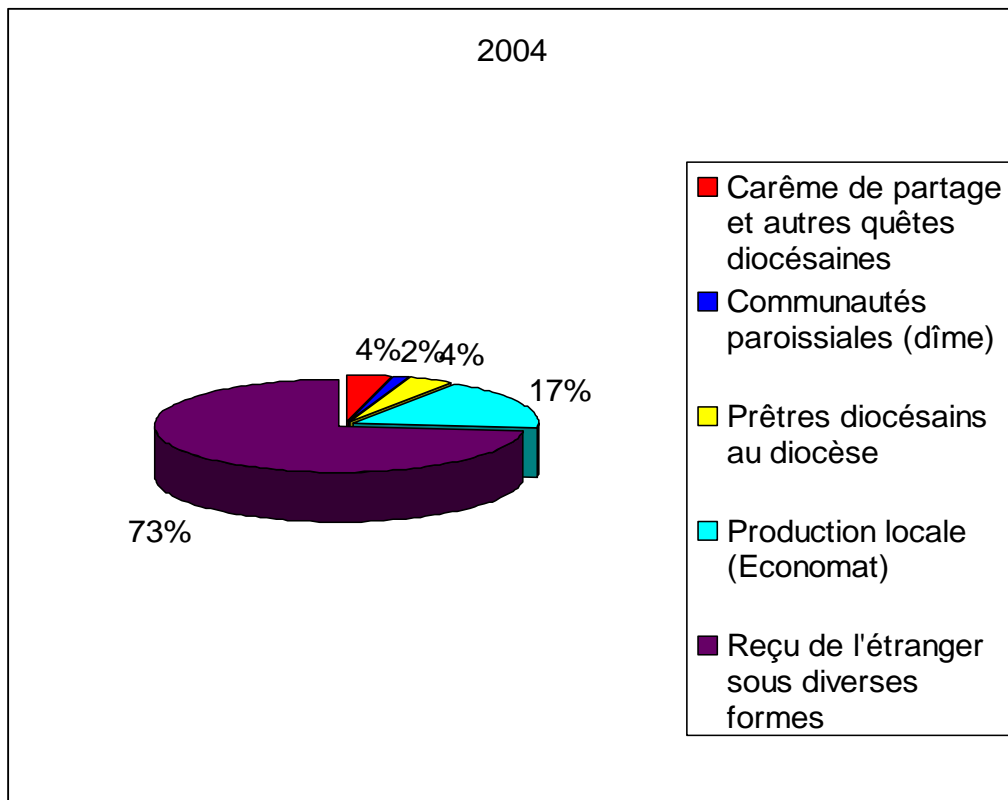
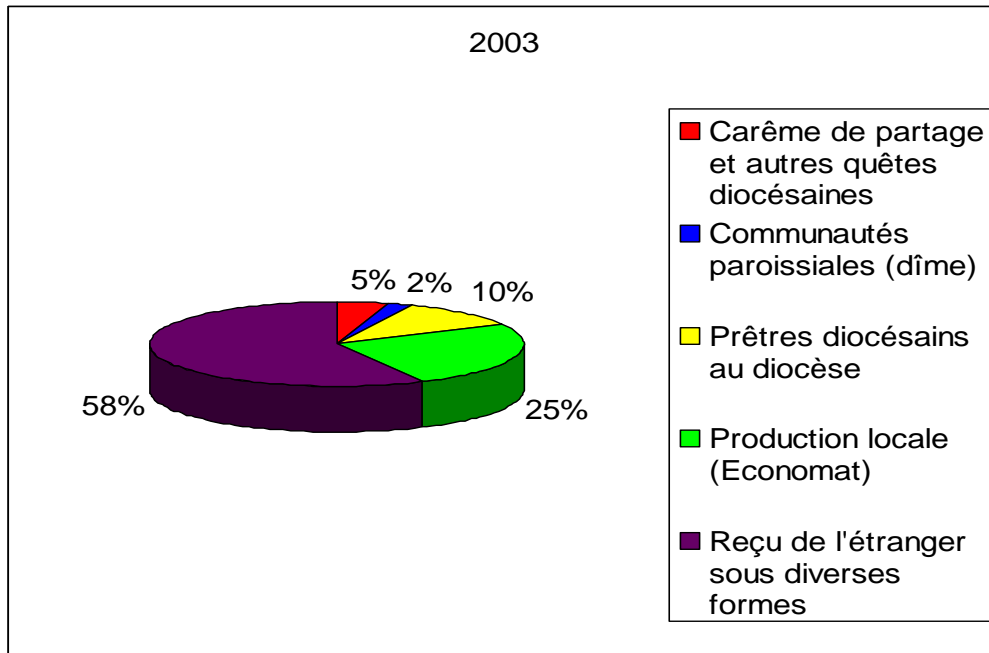
Dans la perspective de la prise en charge des fidèles de leur Eglise, la sagesse de nos ancêtres est éclairante. Plusieurs proverbes le soulignent ; citons-en quelques uns : *nsinga usietolongo ko va kuma di ngana ; kiaku kiakweka, kingana buna kingana ; kivanu kiyukutungu ko ; ngo didi kidi manzi, ngolo ziandi ka sidi.*

Contribution pour l'Eglise : action de grâce à Dieu et aide à son Eglise

7. De ce qui précède, il ressort que, conformément aux Saintes Ecritures, à l'histoire de l'Eglise et à notre culture, la collecte des fonds auprès des fidèles est une nécessité pour subvenir aux besoins de l'Eglise. La dîme est une part de produit de son travail que le fidèle réserve à Dieu pour le remercier pour tant de bienfaits dont il le comble. Nous ne le dirons jamais assez, l'Eglise est famille. En tant qu'enfants d'une même famille, nous devons nous engager réellement dans la pratique de la dîme pour que notre Eglise-famille de Dieu à Boma vive, grandisse et accomplisse des œuvres valables pour la Gloire de Dieu et le salut du monde.

Contribution : en vue de quoi ?

8. A qui voulons-nous destiner principalement notre collecte cette année ? Dans une lettre nous adressée par le Conseil Supérieur des Œuvres Pontificales Missionnaires, Rome, il est dit ceci : *les Eglises qui comptent plus de cent ans d'existence, qui disposent d'une population catholique nombreuse ne doivent plus se considérer comme des Eglises-enfants ; elles doivent cesser de mendier et au contraire apporter leur contribution significative pour l'évangélisation du monde entier, surtout des zones où l'évangile n'est pas encore entendu et qui sont également appauvries par des cataclysmes naturels et des guerres.*
9. Notre diocèse a déjà célébré son centième anniversaire ; il a une forte population catholique (plus de 900.000) ; il dispose d'un clergé nombreux, en majorité jeune, un clergé généralement travailleur, intelligent et volontaire. Les consacrés, hommes et femmes, diocésains et missionnaires, sont en croissance continue. Les laïcs sont disposés à travailler dans les structures de l'Eglise ; les Mouvements d'Action Catholique sont nombreux, florissants et dynamiques. Mais qu'en est-il de la réalité relativement à la contribution pour l'Eglise ? Les tableaux ci-après nous donnent quelques indications.



	2003	2004
Recettes annuelles globales	287.239,51	509.178,18
Carême de partage et autres quêtes diocésaines	13.026,30	19.260,43
Communautés paroissiales (dîme)	6.235,96	8.106,11
Prêtres diocésains au diocèse	29.813,98	19.692,51
Production locale (Economat)	72.781,93	88.340,87
Reçu de l'étranger sous diverses formes	165.381,34	373.778,26

10. Ces tableaux nous montrent clairement que pour chacune des deux dernières années (prises comme exemples), en vue de répondre aux diverses dépenses que nous avons effectuées : formation et santé des séminaristes ; subsistance et santé des prêtres ; contributions aux autres ouvriers apostoliques ; frais occasionnés par l'envoi en *Fidei donum* et aux études supérieures et universitaires, travail du Centre pastoral, du vicariat judiciaire, de la curie diocésaine, visites et voyages pastoraux, réunions et fêtes diocésaines ; constructions et équipements divers au niveau diocésain, etc. les recettes locales n'ont pas atteint les 50% (la moitié) des recettes globales annuelles. Nous avons donc dû chercher l'argent ailleurs : Rome (Vatican), Eglises et autres Organismes catholiques d'Occident. Notez aussi que n'est pas inclus ici l'argent reçu dans le cadre des projets des particuliers (des paroisses, des Instituts religieux, des laïcs ou autres ONG).

Cette fois-ci : j'ai besoin de toi ?

11. Cette situation de dépendance et de mendicité ne doit pas continuer. **Il y a de quoi exiger de notre Eglise de se comporter en adulte et de cesser de mendier ; elle doit désormais devenir « bienfaitrice » en donnant à l'Eglise universelle une contribution significative. Je voudrais donc que l'année 2006 soit une année spéciale pour notre diocèse : nous voulons participer aux efforts de l'évangélisation du monde entier comme une Eglise adulte en envoyant au Saint Père notre contribution.**

Collecte 2006 : quelle organisation ?

12. Pour corriger les insatisfactions rencontrées dans notre pratique de la collecte des fonds, relevées plus haut, comme je l'ai annoncé dans notre message de l'ouverture de l'année pastorale 2005-2006, nous avons créé un Comité Diocésain de collecte des fonds, instance organisatrice et du suivi de la récolte de vos contributions pour l'Eglise. Quelques réunions ont déjà eu lieu et nous avons arrêté quelques orientations que je m'en vais vous présenter en grandes lignes.
13. Au cours du mois de janvier, les membres du Comité diocésain de la collecte des fonds vont expliquer en doyennés l'action que nous comptons mener au cours de cette année. Chaque doyenné sera représenté par quelques prêtres, consacrés et laïcs. Ceux-ci, à leur tour, répercuteront ce message dans leurs paroisses respectives. Parallèlement à cette action se fera aussi, par les catéchistes, un recensement global de tous les fidèles catholiques du diocèse, ce qui nous permettra d'avoir une idée des contribuables du diocèse et aussi de suivre les personnes qui apporteront leur contribution pour l'Eglise universelle. Il sera créé, dans chaque paroisse, un Comité paroissial de collecte des Fonds, incluant les trois *makuku*, dépendant de l'évêque, mais accompagné dans son travail par le Comité diocésain de collecte des fonds.

L'argent récolté sera acheminé à l'évêché périodiquement ainsi que les listes de ceux qui contribuent avec le montant de leur contribution. Au terme de l'opération, c'est-à-dire en juillet 2006, tous ceux qui prendront part à cette organisation : catéchistes, chefs catéchistes, prêtres, membres des Comités paroissiaux et diocésain de la collecte des fonds auront une motivation compte tenu du produit de chaque entité ecclésiale.

14. Les quêtes locales ainsi que toutes les autres sources de financement locales se déroulent comme d'habitude. Le diocèse ne prélèvera plus la dîme de la production paroissiale, au contraire les paroisses recevront une contribution diocésaine après l'ajustement du budget annuel à mi-parcours, c'est-à-dire à partir de juillet 2006. La totalité de la collecte sera communiquée à tous les fidèles ; des listes portant les noms des tous ceux qui auront contribué seront dressées ain si que le montant de chaque contribuable.
15. Désormais le diocèse disposera de cinq types de carte diocésaine d'identification selon les groupes ci-après : les prêtres, Chefs Catéchistes, les Catéchistes, les membres des Mouvements d'Action Catholique ainsi que les membres des Chorales. Pour les prêtres il s'agit du Celebret, déjà en vigueur. Quant aux autres groupes, ces cartes seront disponibles dès le mois de mars et le coût, très modeste, sera communiqué en temps opportun. Sont, dès lors, désormais abrogées, pour les Chefs Catéchistes, les Catéchistes, les membres des Mouvements d'Action Catholique et les membres des Chorales les éventuelles cartes d'identification actuellement en usage.

Que devons-nous apporter comme contribution ?

16. Précisons tout d'abord qu'il n'y aura plus de quêtes diocésaines particulières ni de carême de partage. **Il n'y aura qu'une seule quête diocésaine pour toute l'année.** La collecte se fera du mois de février au mois de juin ; chaque fidèle est libre de donner sa contribution en une seule fois ou en plusieurs tranches. Chaque fidèle donne sa contribution à son catéchiste ou au Responsable de son *Kimvuka*. Ceux qui le préfèrent peuvent directement envoyer leur contribution à l'évêché. Chacun se souviendra de ces paroles de l'apôtre Paul : « qui sème largement moissonnera aussi largement. Que chacun donne selon la décision de son cœur, sans chagrin ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie » (2 Co 9, 6-7). L'exemple de l'obole de la veuve montre à suffisance qu'il ne faut pas offrir à Dieu ou au prochain des miettes ou du superflu (cf. Lc 21, 1-4 ; Mc 12, 41-44).

Concrètement, chaque fidèle du diocèse, clerc, consacré et laïc, est invité à apporter une contribution d'au moins **500 FC**. Je me permets cependant de solliciter au moins **3 \$** aux fonctionnaires ordinaires , au moins **50 \$** aux hauts fonctionnaires, aux membres des professions libérales, aux hommes et femmes d'affaires, aux entrepreneurs et dirigeants, aux hommes et femmes politiques ; nous espérons que les sociétés oeuvrant dans notre région pourront nous aider pour au moins **500 \$**.

17. Les jeunes et les enfants qui dépendent encore de leurs parents ou autres tuteurs ne sont pas tenus à cette contribution. Mais dans la perspective de

remercier Dieu pour tout ce qu'il fait pour nous, les parents et les tuteurs sont invités à apporter pour leurs enfants ce qu'ils peuvent avoir.

18. A nous prêtres, en plus de l'apport commun sollicité à chaque fidèle, nous apporterons notre contribution habituelle. Outre la somme de 500 FC demandée à chaque fidèle, vous chers frères et sœurs consacrés, je vous invite, comme congrégation établie dans notre diocèse, à participer selon vos possibilités. Enfin, à côté de l'apport individuel, je sollicite auprès de vous, Mouvements d'Action Catholique, Chorales, Protocoles, Acolytes, Majorettes une contribution de 20% des recettes de vos caisses respectives, à payer mensuellement. C'est ainsi que nous demandons qu'au cours de cette année aucune entité ecclésiale (paroisse, MAC ou autre groupe) ne récolte des fonds pour un investissement propre non urgent.

Encore une fois, j'ai besoin de toi

19. Comme je l'ai dit dans mon Message de Noël 2005 : le diocèse est notre famille, notre clan, dont l'évêque est le responsable, les paroisses étant les différentes familles, et tous les fidèles les membres de ces familles, appelées à enrichir la caisse du clan. Oui, cher frère, chère sœur, j'ai besoin de toi : de ton âme, de ton intelligence, de tes mains, de tes yeux, de ton argent, de ton temps. Mettons-nous ensemble, dans la collaboration, pour bâtir au mieux notre Eglise et pour apporter notre contribution à nos Eglises sœurs à travers le monde.

Chers frères et sœurs,

Sur vous tous j'implore les bénédictions de l'Eternel. Et que l'année 2006 soit pour chacun et chacune de vous une année de joie, de paix, de bonheur, de prospérité et de bonne santé.

Fait à Boma, le 31 décembre 2005

Mbuka Cyprien, cism

Évêque de Boma